

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2020

PROGRAMMATION DE LA RECHERCHE - (N° 3339)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 186

présenté par

M. Hetzel, Mme Anthoine, Mme Audibert, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, Mme Beauvais, Mme Bonnard, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Brun, M. Cattin, M. Cherpion, M. Cinieri, M. Cordier, M. de la Verpillière, M. Door, Mme Kuster, M. Le Fur, Mme Levy, Mme Louwagie, M. Marleix, Mme Meunier, M. Quentin, M. Reda, M. Reiss, M. Sermier, M. Vatin, M. Abad, M. Vialay, M. Meyer, M. Perrut, M. Pauget, M. Viala, M. Minot, Mme Dalloz, M. Grelier, Mme Boëlle, Mme Trastour-Isnart, Mme Valentin, Mme Genevard, Mme Le Grip et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 17

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A À la deuxième phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 711-1 du code de l'éducation, après le mot : « vie », sont insérés les mots : « , en apprentissage ou en alternance ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de précision permet également aux établissements de déterminer les types de formation tout au long de la vie, hors formation initiale, qu'ils souhaitent valoriser à travers leur filiale, notamment la formation continue, en apprentissage ou en alternance.

Le rapport rendu au Gouvernement de François Germinet, président de l'université CY Université Paris Cergy, du 6 novembre 2015 relatif à la promotion de la formation professionnelle tout au long de la vie souligne le potentiel de développement des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche dans le marché de la formation continue. Il préconise pour cela la création de sociétés d'accélération de la formation continue (SAFC) sur le modèle des sociétés d'accélération du transfert de technologies (SATT).